



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} juillet 2019
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2019
3-6 septembre 2019, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Angola
(2020-2022)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme.....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Angola (2020-2022)	12



I. Considérations générales

1. Les élections générales de 2017, qui ont abouti à l'élection d'un nouveau Président pour la première fois depuis 38 ans, ont marqué le début d'une nouvelle ère en Angola. On observe un fort engagement politique en faveur du renforcement de la gouvernance démocratique, de la justice et des droits de l'homme ainsi que de la lutte contre la corruption. La tenue d'élections locales en 2020, pour la toute première fois, fait partie des mesures phares.

2. Les institutions chargées de la gouvernance, de la justice et du respect des droits de l'homme aux niveaux national et local ont toujours du mal à s'adapter aux réformes structurelles en cours et à répondre à l'augmentation des besoins de la population pour ce qui est de la gouvernance participative sans exclusive, de la transparence et de la responsabilité dans le cadre de la gestion publique ainsi que de l'efficacité des services.

3. La démocratie et les droits progressent alors que la marge de manœuvre budgétaire se resserre et que la croissance économique ralentit¹ sous l'effet de la baisse considérable des prix du pétrole et des recettes fiscales qui en découlent. En 2017, les revenus pétroliers ont représenté 96 % du total des recettes². Cette baisse est à l'origine de la hausse de la dette publique, qui est passée à 91 % du produit intérieur brut (PIB). Les opérations de la dette publique représentent 48,2 % du budget de l'État en 2019 et 70 % des recettes fiscales³.

4. L'Angola cherche à éliminer la pauvreté malgré la faible marge de manœuvre budgétaire. Trente-six pour cent des Angolais vivent dans l'extrême pauvreté⁴. En 2018, 51,2 % des Angolais, dont 29,9 % en milieu urbain et 88,2 % en milieu rural, souffraient de pauvreté multidimensionnelle⁵. D'après les conclusions de l'analyse du chevauchement des privations multiples (MODA) de 2018 sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants angolais, 77,4 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans la pauvreté⁶. En 2008, le coefficient de Gini était de 0,43⁷. Grâce à l'allongement de l'espérance de vie, l'indice de développement humain (IDH) de l'Angola a augmenté, ce qui a permis au pays d'obtenir le statut de pays à « développement humain moyen » et de se placer en 2017 à la 147^e place sur 189 pays, avec un IDH de 0,581⁸. Le manque de marge de manœuvre budgétaire rappelle combien il importe d'augmenter les investissements privés en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable.

5. L'Angola sortira de la catégorie des pays les moins avancés en février 2021, sur la base du seul critère de revenu. Dans son rapport « Doing Business » de 2019, la Banque mondiale classe l'Angola à la 173^e place sur 190 pays pour ce qui est de la facilité à y faire des affaires. Le pays met actuellement en œuvre un programme d'appui à la production, à la diversification des exportations et au remplacement des importations. Le taux de chômage est de 28,8 % (27 % pour les hommes et 31 % pour les femmes) et le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est plus élevé, atteignant les 52,4 %⁹.

¹ Le PIB réel a reculé de 2,6 % en 2016, de 0,1 % en 2017 et de 1,7 % en 2018.

² Source : Banque nationale angolaise.

³ Source : Gouvernement angolais.

⁴ Gouvernement angolais, 2008 (de nouvelles données seront disponibles avant la présentation définitive du programme de pays).

⁵ Source : PNUD et Oxford Poverty and Human Development Initiative.

⁶ Source : Institut national de la statistique.

⁷ Source : Institut national de la statistique.

⁸ Source : PNUD.

⁹ Source : Institut national de la statistique.

6. Les principales causes de la pauvreté et du chômage sont une croissance économique ne profitant qu'à un petit nombre faute de diversification économique, un manque d'investissements dans le capital humain, un environnement économique difficile, un manque de programmes de création d'emplois efficaces, un déséquilibre entre l'offre et la demande de compétences, un accès limité à un enseignement et à une formation techniques et professionnels de qualité et les obstacles que rencontrent les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

7. La population devrait s'accroître rapidement, pour passer à 41,8 millions en 2030 (contre 25,9 millions d'habitants en 2014). En 2018, 46,6 % des Angolais étaient âgés de 14 ans ou moins¹⁰. En décembre 2018, le Fonds monétaire international (FMI) a accordé à l'Angola un prêt de 3,7 milliards de dollars au titre de son mécanisme élargi de crédit et le pays s'est engagé à mettre en œuvre plusieurs réformes budgétaires visant à aider les pauvres et les plus vulnérables.

8. L'Angola présente des taux élevés de mortalité maternelle, infantile et juvénile, ainsi qu'une forte incidence du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies, transmissibles ou non. La prévalence du VIH y est de 2,6 % chez les femmes, de 1,2 % chez les hommes, de 1,1 % chez les adolescentes et les jeunes femmes de 15 à 24 ans, de 7,8 % chez les travailleuses du sexe et de 2,4 % chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Le manque de sensibilisation aux méthodes de prévention et d'accès aux moyens de prévention, le coût élevé des traitements et des services connexes, les mauvaises conditions de logement et d'hygiène et les inégalités de genre sont autant de déterminants sociaux de la santé en Angola. Les jeunes, les femmes, les pauvres vivant en milieu urbain et les groupes marginalisés sont généralement les plus touchés par les maladies infectieuses.

9. Les changements climatiques ont eu de graves répercussions en Angola. En 2012-2016, la sécheresse provoquée par El Niño dans les provinces du sud a entraîné 750 millions de dollars de dommages et de pertes et touché 1,2 million de personnes, principalement des femmes et des enfants¹¹. Le pays a mis en place un cadre de lutte contre les effets de la sécheresse pour 2018-2022, dont un plan d'investissement visant à améliorer la résilience. Le manque d'informations sur la déforestation, l'appauvrissement de la vie sauvage et la surpêche est un réel problème. Les données existantes montrent que l'Angola est en train de perdre des ressources naturelles¹². L'Angola dispose de vastes zones protégées et est en passe de créer sa première aire marine protégée. La gestion des déchets solides reste difficile tandis que la capitale produit 1,3 million de tonnes de déchets ménagers par an. L'Angola s'est fermement engagé à réduire ses émissions de carbone de 35 % grâce à des contributions déterminées au niveau national¹³.

10. Seulement 42 % de la population totale a accès à l'électricité¹⁴. Les sources d'énergie traditionnelles, dont le charbon de bois, sont encore largement utilisées. Soixante-quatre pour cent de l'électricité produite et consommée provient de sources renouvelables, principalement de l'hydroélectricité¹⁵. Sept centrales hybrides solaires ont été mises en service en 2018. Bien que l'Angola encourage les investissements privés dans les énergies renouvelables et que l'intérêt du secteur privé ne cesse d'augmenter, l'insuffisance du cadre juridique et réglementaire, le faible coût des

¹⁰ Source : Institut national de la statistique.

¹¹ Source : Commission nationale de la protection civile.

¹² Source : Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

¹³ Source : Contributions prévues déterminées au niveau national du Gouvernement angolais, 2015.

¹⁴ Source : Gouvernement angolais.

¹⁵ Source : Gouvernement angolais.

énergies classiques et l'accès limité aux monnaies étrangères posent encore des difficultés.

11. L'égalité des genres et les droits et la participation des femmes restent difficiles à instaurer en raison des coutumes et des pratiques patriarcales. Les violences fondées sur le genre sont très répandues : 8 % des femmes âgées de 15 à 49 ans, parmi lesquelles 35 % des femmes mariées ou ayant déjà été mariées, affirment avoir subi une forme quelconque de violence sexuelle¹⁶. Les femmes occupent 35,5 % des postes de haut niveau dans la fonction publique¹⁷. Certains obstacles liés au genre, tels que les inégalités liées à l'âge minimum du mariage ou aux droits en matière de santé sexuelle et procréative, restent fondamentalement liés au contexte du VIH.

12. Le Plan national de développement pour 2018-2022 repose sur six piliers : a) le développement humain et le bien-être ; b) un développement économique diversifié et durable, sans exclusive ; c) le développement des infrastructures ; d) la démocratie, la bonne gouvernance, la réforme de l'État et la décentralisation ; e) le développement harmonieux du territoire ; et f) la stabilité, l'intégrité territoriale et le rôle du pays dans les contextes régional et international. Le financement de ce plan de 97 milliards de dollars¹⁸ est essentiellement national, mais provient également d'institutions financières internationales et d'un prêt du FMI. L'aide publique au développement est quant à elle estimée à 175 millions de dollars pour 2018-2019¹⁹.

13. À l'heure où l'Angola entreprend des réformes politiques et fait face à d'importants défis économiques, le Plan national de développement pour 2018-2022 met l'accent sur le maintien de la stabilité et de la paix. Les principales difficultés consistent à gérer l'espace civique croissant, sans risquer de laisser s'installer l'instabilité, et à relever efficacement les défis socioéconomiques.

14. L'évaluation intégrée rapide du Plan national de développement pour 2018-2022 menée par le PNUD a révélé que celui-ci était à 52 % conforme aux cibles liées aux objectifs de développement durable. Il faut davantage accélérer la réalisation, en particulier, des objectifs 1, 5, 10, 12, 14 et 15. L'Institut national de la statistique a publié, en 2018, le premier rapport national sur les indicateurs de référence pour les objectifs de développement durable, portant sur 41 % de l'ensemble des indicateurs. Il faut faire davantage pour améliorer l'accès et la qualité des informations statistiques et promouvoir une approche multipartite coordonnée dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'examen national volontaire de l'Angola devrait y contribuer.

15. Ces trois dernières années, le bureau extérieur du PNUD a subi une transformation majeure ; au début du prochain programme de pays, il comptera de nombreux partenaires dans le cadre des objectifs et du Programme 2030. Le PNUD fournit des orientations et un appui technique de qualité et aide l'Angola à atteindre ses objectifs et à répondre aux obligations de mécanismes de financement complexes, tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Étant donné que le financement au moyen de ressources de base diminue²⁰ en raison de la sortie prochaine de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés, les fonds publics consacrés au programme de pays ont considérablement augmenté.

16. Les conclusions de l'évaluation indépendante du programme de l'Angola (2015-2019) menée par le PNUD ont révélé que le programme avait contribué :

¹⁶ Source : Institut national de la statistique.

¹⁷ Source : Gouvernement angolais.

¹⁸ Estimation du FMI (2019).

¹⁹ Stratégie de partenariat du PNUD avec l'Angola pour 2019.

²⁰ Diminution de 56 % au cours de la période 2015-2017.

a) à l'élimination de la pauvreté, notamment en intégrant les objectifs de développement durable dans les politiques nationales de développement et en aidant à renforcer la lutte nationale contre le VIH/sida ; b) à la sortie de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés, en apportant un appui technique à l'élaboration du premier rapport national sur la sortie de la catégorie des pays les moins avancés destiné au Conseil économique et social et de la feuille de route y relative ; c) à la résilience, en améliorant l'accès aux fonds pour l'environnement, en permettant de redoubler d'efforts pour agrandir les zones protégées et en élaborant une nouvelle stratégie nationale pour les changements climatiques et des plans d'urgence dans les provinces exposées aux catastrophes ; d) à la gouvernance participative et sans exclusive, en aidant le pays à définir des stratégies visant à améliorer la réalisation des droits de l'homme et l'accès à la justice et à l'état de droit, et à renforcer les institutions de défense des droits de l'homme et les institutions judiciaires ; e) à la prise en compte des questions de genre, en appuyant le Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes.

17. Selon les auteurs du rapport d'évaluation, le PNUD devrait poursuivre ses efforts visant à prendre en compte les questions de genre, à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à améliorer l'intégration et les synergies entre les domaines thématiques. Les auteurs ont recommandé une mobilisation approfondie des ressources et l'élaboration de stratégies rationnelles en matière de ressources humaines.

II. Priorités du programme et partenariats

18. Le programme de pays du PNUD pour 2020-2022, fondé sur le principe consistant à « ne laisser personne de côté » et à « aider en premier les plus défavorisés », propose des solutions intégrées à des problèmes de développement complexes et interdépendants. Le programme pour 2020-2022 est défini par trois priorités complémentaires :

- a) favoriser l'élimination de la pauvreté et la croissance économique sans exclusive ;
- b) renforcer la résilience face aux chocs et aux crises et améliorer la gestion des ressources naturelles pour la préservation de l'environnement et le développement économique ; et
- c) renforcer la démocratie sans exclusive, les droits de l'homme, la justice et l'état de droit.

Ces trois domaines prioritaires reposent sur l'hypothèse selon laquelle, si l'élimination de la pauvreté et la croissance économique sans exclusive sont encouragées et si la résilience et la gouvernance participative et sans exclusive sont renforcées, l'Angola sera en mesure d'accélérer son développement humain, d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et de réduire les inégalités. Le programme de pays aidera l'Angola à gérer efficacement ses ressources pour le développement et à faire entendre les plus défavorisés tout en leur donnant les moyens de demander des comptes à l'État, en renforçant leur résilience aux chocs et aux crises grâce à une gestion efficace des catastrophes et des risques climatiques et en améliorant leur accès à des emplois équitables et sans exclusive. Dans le cadre des trois composantes du programme, le PNUD aidera le pays à atteindre l'objectif national primordial de son plan national de développement pour 2018-2022, à savoir maintenir la stabilité et la paix.

19. En mettant en œuvre la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, le PNUD se

sert du programme de pays en Angola comme d'un vecteur dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », guidé par son plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Dans le cadre de chacun des trois piliers, le PNUD honorera le ferme engagement commun de l'ONU en faveur des jeunes, des femmes et des personnes handicapées (réalisation 2 du PNUAD). Le PNUD collaborera étroitement avec les organismes des Nations Unies dans le cadre du chapitre commun de leurs plans stratégiques.

20. Le nouveau programme de pays du PNUD est conforme à la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021. Il aura pour objectif de lutter contre les inégalités de genre, notamment les pratiques et normes sociales discriminatoires, et d'augmenter les investissements en faveur des compétences et des capacités en matière de genre.

21. Le programme de pays appuie directement les engagements internationaux du pays, notamment le Programme 2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme national de développement pour 2018-2022 et les principales stratégies nationales, ainsi que le Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Pour répondre aux priorités du Gouvernement, le PNUD proposera ses six solutions types et contribuera à la réalisation des cibles identifiées dans le PNUAD concernant les objectifs 1, 2, 3, 5, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16 et 17.

22. Le PNUD continuera de collaborer avec l'Angola à tous les niveaux pour assurer la bonne mise en œuvre des politiques et programmes, notamment des projets financés par les budgets nationaux et les institutions financières internationales. Il s'agira notamment d'aider le pays à rendre le Plan national de développement pour 2018-2022 conforme aux objectifs et à relever, avec ses partenaires, les principaux défis multidimensionnels du développement. Le PNUD continuera de servir de plateforme d'appui opérationnel à d'autres organismes de développement et de s'associer à la société civile et aux milieux universitaires pour faire progresser les programmes de développement et renforcer les capacités.

23. L'innovation sera un élément central du programme de pays. Le PNUD consacra 5 % de son budget de base à la recherche de solutions novatrices aux problèmes de développement. Le bureau extérieur du PNUD est en train de mettre en place un laboratoire d'accélération pour créer un réseau d'apprentissage afin de tester des moyens novateurs de relever les défis du développement.

Favoriser l'élimination de la pauvreté et la croissance économique sans exclusive

24. Le PNUD renforcera considérablement son engagement en faveur de l'élimination de la pauvreté et de la réduction des inégalités en Angola grâce à des analyses de fond, des dialogues et des conseils techniques afin d'élaborer des politiques et programmes nationaux plus efficaces. Le laboratoire d'accélération, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire permettront de tester de nouvelles solutions. Le PNUD fournira un appui technique, notamment pour l'analyse des données, en partenariat avec l'Institut national de la statistique, les partenaires gouvernementaux, la Banque mondiale, les milieux universitaires, les organisations de la société civile et les partenaires de l'Organisation. Il renforcera son partenariat avec l'Angola dans le cadre de l'analyse des dépenses et des portefeuilles de prêts, en mesurant leurs effets sur la réalisation des objectifs.

25. En vue d'appuyer les objectifs de croissance économique du programme d'appui à la production, à la diversification des exportations et au remplacement des importations, le PNUD travaillera en partenariat avec le Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, le Ministère de l'économie et de la planification, le Ministère des finances, les milieux universitaires, les organisations

de la société civile, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, en privilégiant des stratégies globales qui aident les populations à sortir de la pauvreté et à renforcer leur résilience aux chocs et aux crises. Dans le cadre de l'assistance qu'il fournira, le PNUD privilégiera deux éléments principaux. Premièrement, il soutiendra les politiques et les initiatives en faveur de l'emploi indépendant et de la croissance des microentreprises et des petites entreprises, en ciblant les secteurs pouvant réellement jouer sur la réduction de la pauvreté et en se penchant sur l'intégration du secteur informel. Deuxièmement, dans le cadre des initiatives publiques visant à renforcer l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes Angolais âgés de 18 à 35 ans, il soutiendra les politiques publiques en matière de formation professionnelle, de développement institutionnel et d'expérimentation de nouveaux modèles, en veillant à ce que les catégories les plus vulnérables de la population active aient accès aux compétences et aux ressources nécessaires pour répondre à la demande du marché de l'emploi. Ces activités seront menées en collaboration avec le réseau d'enseignement et de formation techniques et professionnels, le secteur privé et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le PNUD continuera de mettre en œuvre son programme de stages destiné aux jeunes et l'améliorera grâce au programme national de volontaires.

26. Grâce à ses initiatives mondiales en faveur des objectifs de développement durable, le PNUD contribuera à mobiliser des capitaux privés – internationaux et nationaux – pour financer des projets de développement dans le cadre du Plan national de développement pour 2018-2022. Il aidera à créer des stratégies et des instruments financiers propres à stimuler les investissements à impact dans des secteurs clefs. Jouant son rôle d'intégrateur, il facilitera la mise en place d'une plateforme du secteur privé par l'intermédiaire du réseau angolais de responsabilité sociale des entreprises et de l'initiative angolaise de partenariat entre secteur public et secteur privé.

27. Le PNUD renforcera, conformément à sa stratégie en matière de VIH, de santé et de développement pour 2016-2022, son appui à l'action menée par le pays en faveur de solutions durables dans le domaine de la santé. Dans le prolongement de son rôle de principal destinataire du Fonds mondial, il fournira des services de prévention du VIH aux adolescentes et aux jeunes femmes, aux travailleuses du sexe et aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, ainsi que des services de traitement aux personnes vivant avec le VIH, y compris aux femmes enceintes. Son approche-programme consistera en l'autonomisation sociale de ces groupes de population grâce au renforcement des capacités, à la participation à la prestation de services et à la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Il contribuera au renforcement du système national d'achat de produits et de gestion des approvisionnements dans le domaine de la santé.

28. Afin de lutter contre les obstacles liés aux inégalités de genre et aux droits de l'homme et les obstacles juridiques à l'accès aux services sociaux de base, le PNUD encouragera la prise en main par le pays du rapport d'évaluation du cadre juridique relatif au VIH datant de 2018 et de sa stratégie nationale pour les populations clefs, ainsi que de la révision de la loi sur le VIH de 2004. Il contribuera au renforcement des capacités de plaidoyer des organisations de la société civile. Les principaux partenaires du PNUD sont l'Institut national de lutte contre le VIH/sida, le Réseau national des organisations de la société civile pour la lutte contre le VIH/sida, les organisations de la société civile, les associations dirigées par les populations clefs, les commissions parlementaires pour la santé et la jeunesse, le Ministère de la santé, le Ministère de la justice, le Médiateur, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Renforcer la résilience face aux chocs et aux crises et améliorer la gestion des ressources naturelles pour la préservation de l'environnement et le développement économique

29. Dans le prolongement du Plan national de développement 2018-2022, ainsi que des engagements et des premières réalisations dans le domaine des combustibles non fossiles, le PNUD appuiera le développement à faible émission de carbone. Dans le cadre de son initiative visant à réduire les risques liés aux investissements dans les énergies renouvelables, il aidera à stimuler les investissements privés dans les énergies renouvelables, y compris dans les zones reculées. Le PNUD appuie les investissements privés dans les solutions autonomes et l'électricité renouvelable pour les infrastructures publiques, notamment dans le secteur de la santé.

30. Grâce à la fourniture de conseils pratiques et à la mise en œuvre de projets du Fonds pour l'environnement mondial, le PNUD aidera le pays à préserver les forêts et les zones protégées en remettant les infrastructures en état, en améliorant la formation, le matériel, la préparation des plans de gestion, les études de la faune et de la flore, le dialogue avec les populations locales et la lutte contre le commerce illicite des espèces sauvages, et en créant les premières zones marines protégées, en partenariat avec le Ministère de l'environnement, le Ministère de l'agriculture et des forêts et le Ministère de la pêche et des océans.

31. Fort de ses résultats avérés, le PNUD renforcera son appui en vue d'une gestion des risques liés au climat et aux catastrophes tenant compte de la problématique femmes-hommes, en adoptant une approche intégrée en matière de résilience. En partenariat avec le Ministère de l'énergie et de l'eau et les instituts locaux compétents, il aidera à améliorer les pratiques de gestion de l'eau à l'échelle locale et à adopter des systèmes d'annonce des crues. Il dispensera une formation en vue de renforcer les capacités permettant de faire face aux chocs et aux crises. Il mènera ces activités en coopération avec la Commission nationale de la protection civile, le Ministère des finances, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de l'administration territoriale et des réformes publiques, les ministères sectoriels et les partenaires de l'Organisation.

32. En tant qu'intégrateur, le PNUD favorisera les investissements dans le renforcement de la résilience des 1,2 million de personnes touchées par la sécheresse dans le sud, dans le cadre novateur commun établi, en partenariat avec les institutions financières internationales, l'Union européenne et les agences bilatérales.

33. Pour relever le défi que représente la gestion des déchets solides dans le pays, le PNUD fournira une assistance technique et financière destinée à encourager le recyclage, au moyen de son laboratoire d'accélération, et appuiera l'élimination des déchets toxiques. Grâce à l'intégration et aux synergies entre les domaines du programme de pays, il appuiera l'entrepreneuriat et favorisera les emplois verts, notamment dans les domaines de la biodiversité et de la gestion des déchets. Il facilitera l'accès au financement international, notamment grâce au Fonds pour l'environnement mondial, au Fonds vert pour le climat, à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

Renforcer la démocratie sans exclusive, les droits de l'homme, la justice et l'état de droit

34. Le PNUD consolidera les efforts visant à faire en sorte que les premières administrations locales élues tiennent leurs promesses pour ce qui est de promouvoir un développement démocratique et d'améliorer la prestation des services locaux. Il renforcera les capacités des institutions de gouvernance locales élues et appuiera les mécanismes de participation, tels que la budgétisation participative et la participation de la société civile à la formulation, à l'exécution et au suivi des politiques. Ses

principaux partenaires sont le Ministère de l'administration territoriale et des réformes publiques, le Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, le Parlement, les administrations locales, les organisations de la société civile et les partenaires donateurs bilatéraux.

35. Grâce à l'appui technique, à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire avec des pays comme le Brésil et Cabo Verde, le PNUD favorisera la transparence et la responsabilité dans la gestion publique pour améliorer les services et financer le développement. Il collaborera avec le Bureau du Procureur général, les services d'inspection générale, la Cour des comptes, le Parlement et les services de passation des marchés publics afin de mettre en place des procédures opératoires standard et des outils de gestion publique pour améliorer la prévention et lutter contre la corruption. Il coordonnera l'assistance internationale pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption pour 2018-2022, lancée avec son appui.

36. Le PNUD renforcera les capacités des institutions judiciaires et des institutions de défense des droits de l'homme aux niveaux national et local dans les domaines du traitement des plaintes des citoyens et de l'examen des affaires relatives aux droits de l'homme, notamment aux droits économiques, sociaux et culturels. Il s'agit notamment de la fonction essentielle du Bureau du Médiateur et de son éventuelle accréditation en tant qu'institution nationale des droits de l'homme. Le PNUD travaillera en partenariat avec le Ministère de la justice et des droits de l'homme, le Ministère de l'intérieur, le Parlement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les organisations de la société civile. Il contribuera au renforcement du cadre politique et juridique et de l'harmonisation avec les principes et engagements internationaux en matière de droits de l'homme, et facilitera les initiatives dans les domaines de la prévention du crime et de la sécurité.

37. Le PNUD favorisera la participation des femmes au développement et à la prestation de services ainsi que leur participation à la prise de décisions et leur représentation dans ce contexte. Il travaillera en partenariat avec le Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes et le Parlement au renforcement des capacités en matière de prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'analyse budgétaire et d'élaboration de systèmes de statistiques genrées, ainsi qu'à la promotion de ces domaines. Il s'associera au Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, au Ministère de l'administration territoriale et des réformes publiques et aux organisations de la société civile pour promouvoir la mise en place d'un dispositif tenant compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre des élections locales et appuyer le renforcement des capacités de participation des femmes aux élections locales en 2020-2030.

38. Le PNUD favorisera la participation des jeunes aux mécanismes de gouvernance en prônant la mise en place de processus et de mécanismes participatifs axés sur les jeunes. Pour ce faire, il travaillera en partenariat avec le Ministère de l'administration territoriale et des réformes publiques, le Ministère de la jeunesse, le Parlement, les associations nationales de jeunes, les organisations de la société civile et les administrations locales.

III. Administration du programme et gestion des risques

39. Le programme sera mis en œuvre selon des modalités d'exécution nationales et directes, et la politique harmonisée concernant les transferts de fonds servira à gérer les risques financiers. Conformément à la décision [2013/32](#) du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à l'exécution des projets seront

imputés auxdits projets. Le PNUD, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, mettra en œuvre le cadre de programmation conjointe et la Stratégie relative aux modalités de financement, dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

40. Le bureau de pays examinera ses capacités pour s'assurer qu'il est en mesure de mettre en œuvre le programme avec efficacité. Une stratégie en matière de ressources humaines sera élaborée et mise en œuvre, notamment pour appuyer la prise en compte des questions de genre au sein du bureau de pays, en vue d'instaurer dans le pays une présence et une structure employant du personnel qualifié et crédible, appuyé par des opérations efficaces. Le programme de pays bénéficiera du réseau mondial du PNUD. Les quatre principales sources de risque sont : a) les chocs financiers et économiques limitant la marge de manœuvre budgétaire ; b) la fragmentation et le manque de coordination intersectorielle face aux défis du développement ; c) l'incapacité de mobiliser des ressources auprès des principaux donateurs dans le cadre de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés ; et d) la nécessité de ménager au PNUD la marge de manœuvre dont il a besoin pour fournir des conseils techniques aux organismes de développement qui offrent des contributions financières importantes à l'Angola.

41. Le PNUD atténuera les risques liés au financement du développement en préconisant l'établissement de priorités budgétaires et le renforcement des capacités nationales en matière de budgétisation axée sur les résultats. Il remédiera à la fragmentation et au manque de coordination intersectorielle en renforçant les capacités nationales en matière d'approches intégrées du développement, pour pallier les blocages institutionnels et pour planifier et mettre en œuvre le programme relatif à la gouvernance et aux droits de l'homme. Dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources du bureau de pays, le programme de pays devrait être exécuté grâce aux ressources supplémentaires provenant du budget de l'État ainsi qu'aux contributions des donateurs et aux ressources de base. Le programme de pays prévoit de renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales, notamment l'appui du PNUD visant à accélérer l'exécution des prêts. Les ressources de base devraient continuer de diminuer en raison de la sortie du pays de la catégorie des pays les moins avancés. Le bureau de pays élabore actuellement un plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays, qui comporte une stratégie de partenariat et un plan d'action pour la mobilisation des ressources, avec l'appui du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer, ainsi qu'une stratégie de communication.

42. Tous les projets feront l'objet d'un examen systématique destiné à faire en sorte que les garanties environnementales et sociales et les coûts et avantages des interventions soient conformes aux normes et aux politiques du PNUD. Les interventions seront modulées à la hausse ou à la baisse, selon les ressources disponibles. Des plans de réduction des risques seront mis au point pendant la préparation des programmes et des projets, en collaboration avec les parties prenantes du pays.

43. Des procédures accélérées pourront être adoptées pour intervenir en temps voulu dans les situations de crise et répondre efficacement aux nouvelles demandes d'appui adressées au PNUD. Le bureau de pays appliquera le plan de continuité des opérations en cas de crise entravant le déroulement normal de ses activités.

44. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de

pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

45. Un cadre de résultats solide (annexe A) appuie le contrôle de l'exécution du programme de pays, conformément aux priorités nationales, au PNUAD (2020-2022), au Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, aux objectifs de développement durable et aux autres engagements pris sur les plans international et national. Sur la base de l'évaluation du programme de pays précédent, des indicateurs sont inclus pour suivre les changements au niveau des résultats. Le cadre logique du programme sera examiné chaque année et les changements pertinents seront pris en compte selon qu'il conviendra.

46. Le PNUD utilisera, dans la mesure du possible, les systèmes statistiques nationaux et les cibles des objectifs de développement durable pour suivre sa contribution aux résultats nationaux. Au besoin, il utilisera les données produites par les agences internationales. Il contribuera à atténuer les risques liés au contrôle de l'exécution, tels que le manque de capacités et de données nationales, en renforçant les systèmes actuels de données et d'information, à la fois du point de vue de la qualité, de l'analyse et de l'exploitation des données. Il s'efforcera d'assurer l'interopérabilité des systèmes de données existants et d'encourager un recours accru aux données factuelles à l'appui de la prise de décisions et du suivi des résultats en matière de développement.

47. Le PNUD collaborera avec les milieux universitaires, avec la société civile et avec des groupes de réflexion aux niveaux local et international pour analyser les données socioéconomiques pouvant faire ressortir les tendances relatives aux vulnérabilités, à la pauvreté, aux revenus et aux inégalités de genre.

48. Le PNUD procédera à l'évaluation et au suivi des programmes de pays et des projets y relatifs conformément au système de suivi prévu dans le plan-cadre pour l'aide au développement et à ses propres directives, tâches auxquelles il réservera au moins 1 % des ressources de ses programmes. Le marqueur genre utilisé par le PNUD permettra d'évaluer les résultats du programme, comme moyen d'apprécier l'efficacité du programme en matière d'égalité des genres.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Angola (2020-2022)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Plan national de développement pour 2018-2022 : 1. Développement humain et bien-être ; 2. Développement économique diversifié et durable, sans exclusive. Objectifs de développement durable : 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9 et 10.

RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : D'ici à 2022, les Angolais, en particulier les catégories les plus vulnérables de la population (enfants, adolescents, jeunes, femmes, personnes handicapées), auront davantage accès à des services sociaux intégrés de qualité ainsi qu'à une économie diversifiée et créatrice d'emplois et de revenus, ce qui leur permettra d'exercer leurs droits conformément aux objectifs.

RÉALISATION CORRESPONDANTE 1 DU PLAN STRATÉGIQUE : Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur : Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, par sexe. Niveau de référence : 36,6 % (hommes : 37,7 %, femmes : 35,6 %) Niveau cible : 25 %.</p>	<p>Source des données : Institut national de la statistique. Fréquence de la collecte : Annuelle. Entités responsables : Institut national de la statistique, Ministère de l'économie et de la planification, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes.</p>	<p>Produit 1.1. Les institutions nationales et infranationales ont renforcé les capacités techniques d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des stratégies et des programmes visant à mettre fin à l'extrême pauvreté.</p> <p>Indicateur 1.1.1. Mesure dans laquelle les stratégies et programmes nationaux de lutte contre la pauvreté sont élaborés, mis en œuvre, budgétisés et suivis. Niveau de référence : 2²¹ Niveau cible : 5²²</p> <p>Source des données : Ministère de l'économie et de la planification, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, Institut national de la statistique, Bureau du Président, Assemblée nationale. Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>	<p>Ministère de l'économie et de la planification, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, Ministère de l'administration publique, du travail et de la sécurité sociale, Ministère du commerce, Ministère de l'industrie ; Ministère de l'enseignement supérieur, Institut national d'appui aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, Institut national de la statistique</p> <p>ONU, institutions financières internationales</p> <p>Organisations de la société civile, milieux universitaires</p>	<p>Ressources ordinaires : 691 000 Autres ressources : 26 137 000</p>

21 Échelle : Stratégies et programmes : 1) non mis en œuvre, budgétisés et suivis ; 2) partiellement mis en œuvre, budgétisés et suivis, à 25 % ou moins ; 3) partiellement mis en œuvre, budgétisés et suivis, à 50 % ou moins ; 4) partiellement mis en œuvre, budgétisés et suivis, à 75 % ou moins ; 5) pleinement mis en œuvre, budgétisés et suivis.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
<p>Indicateur : Taux de chômage par sexe, âge et répartition géographique</p> <p>Niveau de référence : 19,9 % en 2015 (hommes : 18 %, femmes : 22 % ; en zone urbaine : 25 %, en zone rurale : 9 %).</p> <p>Niveau cible : à déterminer</p>	<p>Entités responsables : Institut national de la statistique, Ministère de l'économie et de la planification, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes.</p>	<p>Indicateur 1.1. Existence d'une plateforme nationale visant à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle et à promouvoir les objectifs de développement durable.</p> <p>Niveau de référence : Non</p> <p>Niveau cible : Oui</p> <p>Source des données : Ministère de l'économie et de la planification, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, Institut national de la statistique, Bureau du Président, Assemblée nationale.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p> <p>Produit 1.2. Les institutions et programmes nationaux soutiennent la création d'emplois et la croissance inclusive en renforçant les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et en donnant les moyens de renforcer les compétences professionnelles, notamment celles des femmes et des jeunes.</p> <p>Indicateur 1.2.1. Nombre de plans, de stratégies et de rapports analytiques de grande qualité sur le marché du travail et les écosystèmes entrepreneuriaux établis avec des données ventilées par sexe, âge et situation géographique.</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p>Source des données : Institut national de la statistique, Ministère de l'économie et de la planification, PNUD.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>	Secteur privé	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 1.2.2. Mesure dans laquelle un programme d'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises et d'amélioration de l'intégration économique des jeunes et des femmes visant à réduire la pauvreté est mis en œuvre et opérationnel. Niveau de référence : 1²² Niveau cible : 5²³ Source des données : Ministère de l'économie et de la planification, Institut national de la statistique, PNUD. Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>		
		<p>Produit 1.3. Les plateformes du secteur privé sont à même de participer à la réalisation des objectifs.</p>		
		<p>Indicateur 1.3.1. Mesure dans laquelle une solution novatrice pour les initiatives d'investissement à impact est mise en œuvre et opérationnelle. Niveau de référence : 1²² Niveau cible : 5²² Source des données : Ministère de l'économie et de la planification, Institut national d'appui aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, secteur privé. Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>	<p>Institut national de lutte contre le VIH/sida, Ministère de la santé, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, Ministère de la jeunesse et des sports,</p>	

²² Échelle : Programme : 1) non mis en œuvre, non opérationnel ; 2) partiellement mis en œuvre et opérationnel, à 25 % ou moins ; 3) partiellement mis en œuvre et opérationnel, à 50 % ou moins ; 4) partiellement mis en œuvre et opérationnel, à 75 % ou moins ; 5) pleinement mis en œuvre et opérationnel.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
<p>Indicateur : Nombre et pourcentage de personnes vivant avec le VIH, par sexe.</p> <p>Niveau de référence : femmes : 2,6 % ; hommes : 1,2 %</p> <p>Niveau cible : à déterminer</p>	<p>Source des données : Institut national de la statistique, Ministère de l'administration publique, du travail et de la sécurité sociale.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p> <p>Entités responsables : Institut national de la statistique, Ministère de l'administration publique, du travail et de la sécurité sociale, Ministère de l'économie et de la planification, Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère de la jeunesse et des sports.</p>	<p>Indicateur 1.3.2. Existence d'un nouveau partenariat entre secteur public et secteur privé opérationnel contribuant aux objectifs de développement durable.</p> <p>Niveau de référence : Non.</p> <p>Niveau cible : Oui.</p> <p>Source des données : Ministère de l'économie et de la planification, secteur privé.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p> <p>Produit 1.4. Renforcement des capacités nationales et locales de fourniture de services de lutte contre le VIH et de services connexes, notamment pour les personnes vivant avec le VIH, les adolescentes et les jeunes femmes, et les populations clefs.</p> <p>Indicateur 1.4.1. Nombre de personnes vivant avec le VIH, notamment les adolescentes et les jeunes femmes, et les populations clefs, qui reçoivent actuellement un traitement antirétroviral.</p> <p>Niveau de référence : 77 559.</p> <p>Niveau cible : 122 193.</p> <p>Source des données : Institut national de lutte contre le VIH/sida.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p> <p>Indicateur 1.4.2. Nombre de femmes enceintes séropositives ayant reçu un traitement antirétroviral afin de réduire le risque de transmission du VIH de la mère à l'enfant.</p> <p>Niveau de référence : 7 008</p> <p>Niveau cible : 15 537</p>	<p>Ministère de l'assistance sociale, Ministère de l'administration publique, du travail et de la sécurité sociale, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, secteur privé</p> <p>ONU, USAID</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
	<p>Source des données : Institut national de la statistique, Institut national de lutte contre le VIH/sida ; organisations non gouvernementales ; PNUD, instance de coordination nationale.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p> <p>Entités responsables : Institut national de la statistique, Institut national de lutte contre le VIH/sida, Ministère de la santé.</p>	<p>Source des données : Institut national de lutte contre le VIH/sida.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p> <p>Indicateur 1.4.3. Nombre d'adolescentes et de jeunes femmes et de travailleuses du sexe ayant accès à des programmes de prévention du VIH [respectivement a) et b)].</p> <p>Niveau de référence : a) 27 859 ; b) 2 499.</p> <p>Niveau cible : a) 90 000 ; b) 16 584.</p> <p>Source des données : organisations non gouvernementales.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>		
<p>PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Plan national de développement pour 2018-2022 : 1. Développement humain et bien-être ; 2. Développement économique diversifié et durable, sans exclusive ; 6. Assurer la stabilité et l'intégrité territoriale de l'Angola et renforcer le rôle du pays dans les contextes régional et international. Objectifs de développement durable : 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.</p>				
<p>RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : D'ici à 2022, la population vulnérable est résiliente aux changements climatiques et aux risques de catastrophe, et la production, la planification et la gestion du territoire, des villes, des ressources naturelles et de l'environnement sont durables et sans exclusive.</p>				
<p>RÉALISATION CORRESPONDANTE 3 DU PLAN STRATÉGIQUE : Renforcer la résilience aux chocs et aux crises.</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
<p>Indicateur : Pourcentage des dépenses publiques consacrées à l'environnement, aux ressources</p>	<p>Source des données : Institut national de la statistique, Stratégie nationale de lutte</p>	<p>Produit 2.1. Les institutions publiques et les populations locales ont amélioré leurs capacités techniques à mettre en œuvre</p>	<p>Ministère de l'environnement, Ministère de l'agriculture et des forêts, Ministère de</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 110 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
<p>naturelles et aux changements climatiques.</p> <p>Niveau de référence : 0,1 %.</p> <p>Niveau cible : 0,25 %.</p>	<p>contre les changements climatiques, ONU, PNUD.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p> <p>Entités responsables : Institut national de la statistique, Ministère de l'environnement, Ministère de l'agriculture et des forêts, Ministère de l'énergie et de l'eau.</p>	<p>des filières de développement à faible émission de carbone et à promouvoir l'accès aux énergies renouvelables.</p> <p>Indicateur 2.1.1. Des objectifs de réduction d'émissions et de résilience face aux changements climatiques ont été fixés dans les plans et stratégies de développement.</p> <p>Niveau de référence : Non.</p> <p>Niveau cible : Oui.</p> <p>Source des données : Ministères, PNUD.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p> <p>Indicateur 2.1.2. Nombre et part des ménages bénéficiant d'un accès à une énergie propre, abordable et durable en milieu rural.</p> <p>Niveau de référence : 180 000 (11,2 %).</p> <p>Niveau cible : 300 000 (18,7 %).</p> <p>Source des données : Ministères, PNUD.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p> <p>Produit 2.2. Des solutions sont mises au point pour faciliter la gestion durable des ressources naturelles, notamment des produits de base durables et des chaînes de valeur écologiques et inclusives.</p> <p>Indicateur 2.2.1. Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable, de conservation, d'accès aux ressources biologiques et de partage des bénéfices : a) zones terrestres et marines protégées (en hectares) ; b) superficie des zones protégées faisant</p>	<p>l'énergie et de l'eau, Ministère de la pêche et des océans</p> <p>Autorités provinciales</p> <p>Collectivités locales</p> <p>ONU, Fonds pour l'environnement mondial, organisations de la société civile, milieux universitaires, secteur privé</p>	<p>Autres ressources : 37 590 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
		<p>l'objet de mesures d'amélioration de la gestion (en hectares) ;</p> <p>c) nombre d'écosystèmes en eau partagées (eau douce ou eau de mer) sous gestion concertée ; d) quantité de produits chimiques nocifs ayant été réduits ou éliminés (en tonnes métriques) ;</p> <p>e) nombre d'entreprises participant au recyclage des déchets solides.</p> <p>Niveau de référence : a) terrestres : 16 264 200 ; marines : 0 ; b) 1 615 000 ; c) 2 ; d) 0 ; e) 20.</p> <p>Niveau cible : a) terrestres : 16 500 000, marines : 150 000 ; b) 3 657 000 ; c) 4 ; d) à déterminer ; e) 30.</p> <p>Source des données : Ministères, PNUD.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>		
		<p>Indicateur 2.2.2. Nombre de chaînes d'approvisionnement en énergies renouvelables existantes, avec la participation des institutions nationales.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 2</p> <p>Source des données : Ministères, PNUD.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>		
		<p>Produit 2.3. La plupart des populations les plus vulnérables ont amélioré leurs capacités techniques à faire face aux risques naturels et anthropiques et aux catastrophes et s'adapter aux changements climatiques.</p> <p>Indicateur 2.3.1. Nombre de systèmes opérationnels de surveillance</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
<p>Indicateur : Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes [respectivement a), b) et c)].</p> <p>Niveau de référence : a) 1 ; b) à déterminer ; c) 1 538 (2014-2015).</p> <p>Niveau cible : à déterminer</p>	<p>Source de données : Institut national de la statistique, base de données nationale sur les pertes dues aux catastrophes.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entités responsables : Ministère de l'intérieur, ministères sectoriels.</p>	<p>agrométéorologique et de dispositifs d'alerte rapide mis en place pour limiter la différence des répercussions des risques naturels selon le genre.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 15</p> <p>Source des données : Commission nationale de la protection civile.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p> <p>Produit 2.4. Le pays a renforcé les capacités techniques et financières de lutte contre les effets de la sécheresse et de renforcement de la résilience dans les provinces du sud.</p> <p>Indicateur 2.4.1. Nombre de nouveaux plans et de nouvelles stratégies de réduction des risques de catastrophe tenant compte de la problématique femmes-hommes budgétisés, mis en œuvre et suivis conformément au cadre de lutte contre les effets de la sécheresse, au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et au Plan national de développement pour 2018-2022.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>Source des données : Commission nationale de la protection civile.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>	<p>Ministère de l'intérieur, Ministère de l'économie et de la planification, Ministère des finances, Ministère de l'administration territoriale et des réformes publiques, ministères sectoriels</p> <p>Institutions financières internationales, Union européenne, partenaires bilatéraux</p> <p>Organismes du système des Nations Unies pour le développement</p> <p>Milieus universitaires, organisations de la société civile, secteur privé</p> <p>Collectivités locales</p>	

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Plan national de développement pour 2018-2022 : 4. Consolidation de la paix, de la démocratie et de l'état de droit, bonne gouvernance, réforme de l'État et décentralisation ; 6. Assurer la stabilité et l'intégrité territoriale de l'Angola et renforcer le rôle du pays dans les contextes régional et international. Objectifs de développement durable : 5, 16 et 17.

RÉALISATION 1 ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : 4. 1) D'ici à 2022, la population participe au contrôle de la gouvernance et a accès à la justice et les droits de l'homme sont respectés dans un contexte de paix et de stabilité régionales.

RÉALISATION CORRESPONDANTE 2 DU PLAN STRATÉGIQUE : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur : Pourcentage de sièges occupés par des jeunes et des femmes dans les institutions élues locales.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 30 %.</p>	<p>Source des données : Ministère de l'administration territoriale et des réformes publiques, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, Ministère des finances, Commission électorale nationale, Institut national de la statistique, Parlement.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p> <p>Entités responsables : Ministère de l'administration territoriale et des réformes publiques, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, Parlement.</p>	<p>Produit 3.1. Un modèle de gouvernance locale participatif et sans exclusive et des lois et règlements en ce sens ont permis la participation effective de tout un chacun, en particulier des femmes et des jeunes.</p> <p>Indicateur 3.1.1. Pourcentage de femmes et de jeunes de moins de 35 ans se présentant aux élections locales.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : Femmes : 30 % ; jeunes : 10 %.</p> <p>Source des données : Commission électorale nationale, élections locales de 2020-2030.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.2. Pourcentage de municipalités bénéficiant d'un soutien et de plateformes en vue de la pleine participation des jeunes à l'élaboration des budgets.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 20 %.</p> <p>Source des données : Autorités locales, ONU.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>	<p>Ministère de l'administration territoriale et des réformes publiques, Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère des finances, Institut national de la statistique, Parlement.</p> <p>Médiateur, organisations de la société civile, secteur privé, Haut-Commissariat aux droits de l'homme</p> <p>Bureau du Procureur général, administrations locales</p> <p>Parlement</p> <p>Institutions financières internationales, Union européenne, partenaires bilatéraux</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 922 000</p> <p>Autres ressources : 2 893 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)

Indicateur : Le classement du pays selon l'Indice de perception de la corruption en Afrique s'est amélioré. **Niveau de référence :** 41^e place sur 54 pays (en matière de sécurité et d'état de droit, notamment de transparence et de responsabilité publiques en 2017). **Niveau cible :** 30 à 35^e place sur 54 pays.

Source des données : Bureau du Procureur général, Inspection générale de l'administration publique, Unité d'information financière, Service national de passation des marchés publics, Administration générale des impôts, Instance supérieure d'audit, Parlement. **Fréquence de la collecte :** Annuelle. **Entités responsables :** Ministère de la justice, Bureau du Procureur général, Parlement.

Indicateur 3.1.3. Existence d'une plateforme de mobilisation en faveur des politiques et des programmes axés sur la jeunesse tenant compte de la problématique femmes-hommes.

Niveau de référence : Non.

Niveau cible : Oui.

Source des données : Associations de jeunes et rapports du Ministère de la jeunesse.

Fréquence de la collecte : Annuelle.

Produit 3.2. Les institutions et les systèmes sont à même de prendre des mesures de sensibilisation à la lutte contre la corruption et de prévention de celle-ci et des mesures de lutte contre la corruption afin d'obtenir autant de ressources que possible en vue d'éliminer la pauvreté.

Indicateur 3.2.1. Pourcentage d'institutions publiques qui mettent en œuvre le plan national de lutte contre la corruption pour 2018-2022 en vue d'évaluer efficacement les risques et de lutter contre les effets de la corruption sur l'intérêt général.

Niveau de référence : 0

Niveau cible : 20 %.

Source des données : Rapports institutionnels.

Fréquence de la collecte : Annuelle.

Indicateur 3.2.2. Mesure dans laquelle les services fournis par les institutions

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
<p>Indicateur : Pourcentage de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par l'Angola. Niveau de référence : 55,5 %. Niveau cible : 100 %.</p>	<p>Source des données : Ministère de la justice, organisations de la société civile, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Parlement. Fréquence de la collecte : Annuelle Entité responsable : Ministère de la justice.</p>	<p>nationales et locales tiennent compte de la problématique femmes-hommes. Niveau de référence : 2²³ Niveau cible : 5²³ Source des données : Rapports des autorités sectorielles. Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Produit 3.3. Les capacités, les fonctions et le financement des institutions et des systèmes nationaux de défense de l'état de droit et des droits de l'homme sont renforcés pour améliorer l'accès à la justice et lutter contre la discrimination, en particulier la discrimination à l'égard des femmes et des groupes marginalisés.</p> <p>Indicateur 3.3.1. Existence d'institutions et de dispositifs locaux renforcés afin que soient satisfaites les obligations relatives aux droits de l'homme imposées par les instruments ratifiés sur les plans national et international. Niveau de référence : 15 comités provinciaux de défense des droits de l'homme Niveau cible : 18 comités provinciaux de défense des droits de l'homme Source des données : Ministère de la justice, organisations de la société civile, Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>		

²³ Échelle : 1) jamais ; 2) rarement ; 3) parfois ; 4) la plupart du temps ; 5) toujours.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
		<p>Indicateur 3.3.2. Pourcentage de personnes ayant accès à la justice, ventilé par sexe et par groupe marginalisé. Niveau de référence : 60 %. Niveau cible : 80 %. Source des données : Ministère de la justice. Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>		
		<p>Indicateur 3.3.3. Pourcentage de cas de violence fondée sur le genre signalés et ayant donné lieu à des poursuites. Niveau de référence : 41 %. Niveau cible : 71 %. Source des données : Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, Institut national de la statistique, organisations de la société civile. Fréquence de la collecte : Annuelle.</p>		